

10KM EDT

RÈGLEMENTATION DE LA COURSE OPEN

Article 1 : Organisateurs

L'association ESPOIR organise en partenariat avec la Sarl E.D.T, la ville de Basse-Terre, les Associations mutualisées WAKA, KALSON ALL STARS, CARIBBEAN PASSION SALSA, l'Association des Entraîneurs d'Athlétisme de la Guadeloupe, les Balisiers et l'association Kamawon, les associations partenaires la Gauloise athlétisme et Team no limit : « Les 10Km d'EDT » le samedi 3 novembre 2018 avec une collaboration de la ligue Guadeloupéenne d'athlétisme.

Article 2 : Participants

Cette course hors stade est ouverte aux catégories Juniors, Séniors, Vétérans: Femmes et Hommes licenciés à la F. F. A (Fédération Française d'Athlétisme), pour la saison 2018-2019. Les non licenciés doivent fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied (à remettre lors de l'inscription). Toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans le jour de la compétition doit impérativement joindre à son bulletin d'inscription une autorisation parentale.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se feront jusqu'au 02 novembre 2018, de 8h00 à 12h00 au siège de l'association espoir Rue ALI TUR ancien collège de Campenon et le 03 novembre sur le site de la course jusqu'à 12h.
Départ de la course à 16h00.
Les horaires seront respectés.
Les athlètes devront s'acquitter de la somme de 5€ (cinq euros) par internet et 10€ (dix euros) sur place correspondant au montant des frais d'engagement.
Aucune somme ne sera remboursée en cas de désistement, sauf en cas de force majeure.

Article 4 : Parcours

Les participants doivent courir à droite de la chaussée dans le sens du parcours.
Il est formellement interdit de prendre des raccourcis. Tout fraudeur sera éliminé de la course.

Article 5 : Ravitaillement

Quatre postes de ravitaillement en eau seront placés au Kilomètre 5, au Kilomètre 7, au Kilomètre 8 et à l'arrivée.

Article 6 : Dossards

Ils seront remis le jour de la course, le port du dossard est obligatoire.
Il devra être porté non plié tout au long du parcours et sur la poitrine.
Le retrait des dossards se fera de 9h à 12h sur la ligne d'arrivée au centre-ville de Basse-Terre et à partir de 13h sur le champ d'arbaud.

Article 7 : Sécurité

L'assistance médicale sera assurée par un poste de secours, un médecin, une infirmière et une ambulance. La sécurité sera assurée par les signaleurs et la police Municipale.

Article 8 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard la puce à l'arrivée.

Article 9 : Réclamations

Après l'arrivée, les participants auront 30 mn pour toutes réclamations.

Elles devront être formulées par écrit à la Direction de la course (une feuille et un stylo seront remis aux réclamants).

Passé ce délai elles ne seront pas prises en compte.

Article 10 : Insulte

Tout comportement anti sportif à l'encontre d'un organisateur sera sanctionné par une mise hors course immédiate du coureur, même une demi-heure après l'arrivée.

Article 11 : Assurance

Il est également conseillé de contracté une assurance à titre individuel, couvrant les risques éventuels liés à la pratique de la course à pied.

Article 12 : Récompenses

La remise des récompenses se fera sur le podium et s'effectuera en fonction de la grille des prix.

Un trophée sera offert aux premiers.

Une pièce d'identité sera exigée pour les prix pécuniaires.

A l'exception des primes, les prix ne sont pas cumulables.

Article 13 : Engagement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du Présent règlement et accepte de s'y soumettre.

- Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir toute la distance avant de franchir la ligne d'arrivée.

- Sera sanctionné tout concurrent se faisant accompagner par quelque moyen que ce soit (vélo, moto, etc...).

-L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes images à des fins de promotion pour toutes manifestations de l'association.

Article 14 : Droit à l'image

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du 10 km d'EDT, ainsi que leurs ayants droits tels que leur partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuels, sur lesquels il pourra apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux 10 km d'EDT ou aux épreuves associées, sur tous les supports y compris documents promotionnels, publicitaires et livre, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Contacts pour les inscriptions

Par internet sur le site : www.sport-timing-caraibes.com

Local de l'association Espoir : ancien collège de Vincent Campenon

(Dernier étage - salle 19)

Du 15/10/18 au 31/10/18 de 18h30 à 21h Tel : 0690 320 176

Par écrit sur bulletin d'inscription : Le samedi 3 novembre 2018 devant la mairie de Basse-Terre
De 9h00 à 12h00

LA PRESIDENTE

M.REGENT

Association ESPOIR « un rêve pour tous »

Ancien collège campenon rue Ali TUR 97 100 BASSE-TERRE

Numéro RNA - W961002121 / Tel : 0690 62.36.02/ 0590 10 11 08

E mail : espoir97114@gmail.com